



Province de Namur
Arrondissement de
Namur

**EXPOSE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE POLICE
SEANCE DU 20 JUN 2019 A ROCHEFORT
(art. 85 LPI)**

Présents : *Monsieur Pierre-Yves DERMAGNE, Député-Bourgmestre de Rochefort, Président du Conseil de Police de la Zone 5313 Lesse et Lhomme ;
Madame Hélène LEBRUN, Bourgmestre de Houyet, membre du Collège de police ;
Mesdames et Messieurs ALEXANDRE Christian, ANTOINE Jean-Yves, BECHET Carine, BILLIET Léonard, DE BARQUIN-DEGEIMBRE Françoise, de BRABANT Martin, HYAT Quentin, LAVIS Thierry, LEBEAU Françoise, LEBOTFE Laurent, LUPCIN Gérard, MAROT Etienne, MERTZ Louise, MOMMAERTS-HERMAN Julie et ROUARD Nicolas, Conseillers.
Monsieur Pierre JACOBS, Chef de Corps;
Monsieur Didier FRIPIAT, Secrétaire de Zone.*

EN SEANCE PUBLIQUE

022/2019 : Prestation de serment d'un membre du conseil de police ;

Conformément à l'article 20bis de la Loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux (LPI), Monsieur Etienne MAROT a prêté serment entre les mains de Monsieur le Président du Conseil de police.

023/2019 : Approbation du procès-verbal de la dernière séance ;

Le Conseil de police approuve à l'unanimité le projet procès-verbal de la dernière séance tel qu'établi par Monsieur Didier FRIPIAT, Secrétaire de Zone.

024/2019 : Délégations en matière de marchés publics ;

Vu la Loi du 1^{er} mars 2019 modifiant l'article 33 de la Loi du 7/12/1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux (LPI), le Conseil de police décide à l'unanimité :

- de déléguer l'exercice de ses compétences visées à l'alinéa 1^{er} de l'article 33 LPI au Collège de police dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget ordinaire ;
- de déléguer l'exercice de ses compétences visées à l'alinéa 1^{er} de l'article 33 LPI au Chef de corps pour les marchés du service ordinaire dont le montant estimé ne dépasse pas 2.500 EUR HTVA ;
- de déléguer l'exercice de ses compétences visées à l'alinéa 1^{er} de l'article 33 LPI au Collège de police pour des dépenses relevant du budget extraordinaire lorsque la valeur du marché est inférieure au montant fixé par le Roi et qui, en tout état de cause, ne pourra dépasser le seuil fixé pour les marchés constatés sur simple facture acceptée.

La présente décision abroge et remplace la délibération 005/2019 du Conseil de police prise en séance du 24.01.19 et relative à la délégation au Collège de police pour les marchés publics du service ordinaire.

025/2019 : Service compétent en matière d'accident de travail – Modification ;

Le Conseil de police décide à l'unanimité de désigner le service du personnel au sein de la Direction du Personnel et de la Logistique, et en particulier son Directeur Didier FRIPIAT, comme service auquel tout accident susceptible d'être considéré comme accident de travail, accident sur le chemin du travail ou toute maladie susceptible d'être considérée comme maladie professionnelle doit être déclarée.

026/2019 : Ouverture d'une place vacante d'inspecteur de police – Mobilité 3/2019 ;

Le Conseil de police décide à l'unanimité de déclarer une place vacante d'inspecteur-membre du service intervention de Rochefort lors du 3^{ème} cycle de mobilité 2019.

027/2019 : Ouverture d'une place vacante de consultant(e) appui administratif-communication-Conseiller en prévention (niveau B) – Mobilité 3/2019 ;

Le Conseil de police décide à l'unanimité de déclarer vacant un emploi statutaire de niveau B (consultant) en charge de l'appui administratif, de la communication et du service interne de prévention au sein de la Zone de police.

028/2019 : Ouverture d'une place vacante de consultant(e) en matière RH (niveau B) – Mobilité 3/2019 ;

Le Conseil de police décide à l'unanimité de déclarer vacant un emploi statutaire de niveau B (consultant) – chef de service RH au sein de la Zone de police.

029/2019 : Achat de smartphones de service – Marché de fournitures - Lancement de la procédure ;

Le Collège de police décide à l'unanimité l'acquisition de téléphones portables multifonctions (smartphones) pour différents services de la Zone de police en remplacement progressif des téléphones actuels ancienne génération. Un montant de 1.400 EUR est prévu au budget extraordinaire 2019.

030/2019 : Traitement de l'humidité aux sous-sols du Commissariat de Houyet – Marché de travaux - Lancement de la procédure ;

Le Conseil de police décide à l'unanimité de passer un marché par procédure négociée sans publication préalable pour traiter un problème d'humidité dans les sous-sols du Commissariat de Rochefort. Coût estimatif : 25.000 EUR TVAC. La dépense est prévue au budget extraordinaire 2019.

Informations :

Politique de mobilité sur le territoire de la Zone de police Lesse et Lhomme : information ;

Elaboration (en cours) du Plan Zonal de Sécurité 2020-2025 – information ;

Audit énergétique des bâtiments de la Zone de police – information ;

Divers :

- Arrêté du Gouverneur de la Province de Namur du 27 mars 2019 approuvant le budget 2019 de la Zone de police 5313 Lesse et Lhomme,

- Arrêté du Gouverneur de la Province de Namur du 3 avril 2019 approuvant les comptes annuels 2017 de la Zone de police 5313 Lesse et Lhomme ;

- Arrêté du Gouverneur de la Province de Namur du 3 avril 2019 approuvant la modification du cadre administratif de la Zone de police 5313 Lesse et Lhomme.

Rochefort, le 20 juin 2019
Pour le Conseil de police,

Le Secrétaire de Zone,

Le Président du Conseil de police,




Didier FRIPIAT


Pierre-Yves DERMAGNE